

Délibération n°2018-06-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	68
Pouvoirs	7
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Philippe Pelat	Philippe Brugère	à	Jean-Pierre Saugeras
Eric Cheminade	à	Valérie Sérrurier	Philippe Exposito	à	Jean-Pierre Guitard
Henri Granet	à	Jean-François Michon	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

Approbation d'une dotation initiale de fonctionnement à l'Office de tourisme Communautaire

Le président explique qu'afin de poursuivre le fonctionnement de l'EPIC existant, dans l'attente d'approuver le budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme Communautaire, il est proposé d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire, égale à 156 000 € (équivalent à trois mois de participation de 2018). Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement à l'EPIC d'un montant de 156 000 €.

A l'unanimité,	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,
Pierre Chevalier

